



MESDAMES LES DIRECTRICES
MESSIEURS LES DIRECTEURS ECOLES
HERBLINOISES



Le Maire

Saint-Herblain, le 2 avril 2019,
CAB/MB/350116
Cabinet du Maire
Tél : 02.28.25.20.50
Courriel : cabinet@saint-herblain.fr

Objet : Projet de loi « Pour une école de la confiance »

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

De nombreux enseignants et parents d'élèves des écoles herblinoises m'ont interpellé au sujet du projet de loi « Pour une école de la confiance » porté par le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer.

En effet, ce texte soulève de nombreuses inquiétudes et questionnements, tant pour la collectivité que je représente que pour les professionnel(le)s que vous êtes, vous et vos collègues. Ainsi, les articles 2 et 3 rendent la scolarité obligatoire dès l'âge de 3 ans avec une dépense contrainte de financement des écoles privées pour la Ville ; l'article 6 quater instaure une nouvelle structure administrative, les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux, qui remet en cause l'organisation administrative et hiérarchique du système scolaire.

Au-delà de ces éléments de fond, la forme n'y est pas. Plutôt que de s'appuyer sur la communauté éducative et les différentes expertises qui en sont parties prenantes, le Ministre tente d'imposer un texte pensé sans concertation véritable, bien loin d'une proximité avec les usager(ère)s et les professionnel(le)s de l'école.

C'est pour ces raisons que le Conseil municipal de Saint-Herblain du 29 mars 2019 a adopté, à une forte majorité, un vœu demandant au Ministre de retirer son projet de loi.

J'ai donc adressé ce jour un courrier à Monsieur Blanquer lui indiquant la position de la ville de Saint-Herblain ; j'y ai joint une copie du vœu ainsi que la liste des revendications portées par le collectif des enseignant(e)s herblinois(es).

Je tenais par ce courrier à vous faire part de cette démarche de la Ville de Saint-Herblain, et de vous assurer de mon plein et entier soutien.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

Le Maire,
Vice-Président de Nantes Métropole


Bertrand AFFILÉ 

PJ :

-courrier adressé à Monsieur le Ministre
-vœu adopté par le Conseil municipal le 29 mars 2019